

Pour les enfants, une liste de lutte **contre toutes les formes d'exclusion parentale** et **familiale**. Une liste soutenue par l'association « Droit du parent et de l'enfant »

## Sur l'honneur, en tant que canditat(e) de la liste ci-dessus :

- ✓ J'adhère à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) et m'engage à la respecter et l'appliquer.
- ✓ Je m'engage à œuvrer pour l'intérêt supérieur de l'enfant, à sa protection et à la lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants.
- Je m'engage à œuvrer à la valorisation de la résidence alternée en cas de séparation parentale comme principe de base, au respect de l'autorité parentale conjointe et de sa bonne application.
- Je m'engage à œuvrer à l'amélioration de la coparentalité et de l'accompagnement aux parents.
- ✓ Je m'engage à lutter contre toutes les formes d'exclusions parentales et familiales.
- ✓ Je reconnais l'existence de l'exclusion parentale qui débouche dans ses formes les plus graves à l'aliénation parentale (ou emprise) exercée par l'un des parents.
- Je reconnais l'égalité de droit entre tous les parents, pères comme mères, grand-mères comme grand-pères, quels que soient leurs choix et orientations personnels.
- Je m'engage à œuvrer à l'amélioration de l'égalité entre hommes et femmes.
- Je m'engage à œuvrer contre toutes les formes de discrimination, à ne pas inciter à la haine raciale et à ne pas dénigrer autrui.
- ✓ Je demande le respect, dans les faits, de l'article 1er de la constitution française (« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion »).